

**DÉLIBÉRATION n° B2023/004**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents** : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

**Absents excusés** : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Maurice LOUDET et Laurent LAGES

**Objet** : Signature d'une convention de mise à disposition d'installations à l'ESB (Entente Sportive des Baronnies)

L'entente sportive des Baronnies utilise et occupe les infrastructures appartenant à la communauté de communes sur le site du Moulin des Baronnies.

Il est important que relations entre la CCPL, propriétaire des infrastructures du Moulin des Baronnies, et l'ESB, utilisatrice des équipements, soient formalisées.

Il est proposé que la mise à disposition auprès de l'ESB des différentes structures et locaux du Moulin des Baronnies fassent l'objet d'une convention qui mentionne les droits et obligations de chacun.

Sur le rapport de Monsieur Nicolas TOURON, Vice-Président en charge du tourisme,

Considérant le projet de convention dont Monsieur le Président a donné lecture et qui a été adressé à tous les membres du bureau à l'appui de la convocation,

Considérant l'avis positif émis par l'entente sportive des Baronnies,

**LE BUREAU**

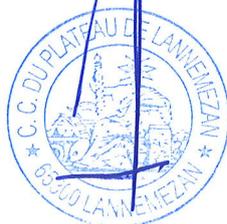
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'ES Baronnies la convention de mise à disposition des installations jointe en annexe,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Affichée le 17 FEV. 2023  
Publiée le 17 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20230206-2023-004B-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023